Sortir de l indivision après divorce rapidement

Par tetef67

Bonjour divorcée depuis le 08/11/2021 mon ex mari occupe et loue nos biens sans me donner ma part je mène un combat judiciaire depuis 2ans et ce malgré qu il a été condamné pour agression sur ma personne et interdit de contact avec moi et 10mois de sursis son avocate fait appel à chaque décision de justice et fait prolonger l affaire et refuse tout compromis je suis fatiguée c est du harcèlement moral d autant plus que j ai une maladie dégénérative Parkinson et qui évolue avec tout ces problèmes, je subviens seul au besoin des enfants dont un est étudiant école ingénieur payante + loyer et un autre fils qui est est malade et en incapacité de travailler leurs ne les aide pas , je suis désespérée je suis à mon 3 eme avocat et plus de 12000? de frais comment faire pour l obliger à vendre rapidement et convaincre le juge de l urgence merci pour vos réponse

---
Par Isadore

Bonjour,

A part lui céder ce qu'il veut pour trouver un compromis, il n'y a pas de solution "rapide". Faire appel est le droit de tout un chacun

Pour sortir de l'indivision, il faut demander un partage judiciaire, ou une licitation s'il n'est pas possible de faire des lots équitables.

Si Monsieur tient vraiment à bloquer, il y en a encore pour plusieurs années pour en finir.

Si vos fils sont majeurs, c'est à eux d'agir contre leur père. Vous pouvez par exemple dire à votre fils étudiant que vous ne pouvez plus faire face, et qu'il doit donc soit changer son orientation, soit réclamer une aide financière à son père, au besoin en justice.

De même pour le second, s'il a toutes ses facultés intellectuelles, qu'il prenne un avocat pour que Monsieur fasse sa part. S'il est sous tutelle, le tuteur doit assigner le père pour l'obliger à payer.

Vous êtes malade, vos fils s'ils sont majeurs doivent se prendre en charge.

Vous pouvez vous faire assister par une personne de confiance pour vos démarches judiciaires en donnant un mandat (proche, notaire, avocat...)

Par tetef67

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos enfants majeurs peuvent obtenir en justice une pension alimentaire de leur père s'ils n'ont pas les ressources suffisantes pour leur subsistance.
C'est l'obligation alimentaire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435[/url]

Il n'y a pas de solution rapide pour sortir de l'indivision, à part abandonner toute prétention. Votre avocat est votre meilleur conseil en la matière.